

LOCATION

BARÈME PRESTATIONS

I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR*)

€ HT

€ TTC

1 - HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

a - Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

■ Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
■ Zones tendues	8,33 €	10,00 €
■ Zones très tendues	10,00 €	12,00 €

b - Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)

2,50 €

3,00 €

2 - HONORAIRES PART PROPRIETAIRE

a - Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

■ Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
■ Zones tendues	8,33 €	10,00 €
■ Zones très tendues	10,00 €	12,00 €

b - Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)

2,50 €

3,00 €

c - Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (taux appliqué au loyer annuel hors taxes/hors charges)

5,00 %

6,00 %

Locations d'un même bien dans la même année civile : part entremise et négociation réduite de 50% en cas de 2ème location et de 100% en cas de 3ème location

II - AUTRES BAUX

€ HT

€ TTC

1 - LOCATION D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

■ Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au :

paragraphe I

2 - BOXES - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)

■ Honoraires de location et de rédaction d'actes	124,17 €	149,00 €
--	----------	----------

3 - BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

■ Honoraires de location (sur le loyer annuel HT et HC et à répartir entre le bailleur et le preneur)	30,00 %	36,00 %
■ Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT et HC et pour chaque partie)	5,42 %	6,50 %
■ Facturation minimale	333,33 €	400,00 €

* Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1er août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 02-2025

FONCIA VAL DE VIENNE, société par actions simplifiée au capital de 17 440 € dont le siège social est à Limoges (87 000) - 35 boulevard Carnot, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le n° 300 961 356.